

La vie associative

Fressines en fête

FRESSINES EN FETE - TUTORAT AVEC 6 ETUDIANTS

Nous vous informons que l'Association FRESSINES EN FETE a été retenue par le Lycée Agricole Jacques Bujault de MELLE pour accompagner 6 étudiants en 2^{me} année de BTS dans leur Projet d'Initiative et de Communication. Ces 6 jeunes doivent réaliser un projet d'étude réalisable qui est noté pour leur BTS. Ils souhaitent organiser une descente de caisses à savon sur MELLE le dimanche 19 mars 2023. Si vous souhaitez les soutenir dans leur projet en participant à leur descente de caisses à savon, vous pouvez nous contacter. Nous vous adresserons le dossier d'inscription. Le coût est de 10 euros par bolide. Cela peut faire une journée d'entraînement pour le 1er mai prochain... Sinon nous comptons sur vous pour venir les soutenir dans leur projet le jour J. La manifestation se déroulera rue de la Béronne à Melle (entre le rond point du camping et le rond point de l'IME. Un flyer sera distribué dans votre boîte aux lettres dans les prochaines semaines - Renseignements Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72

FRESSINES EN FOLIE DU 1ER MAI -

Descente Caisnes à savon: Nous vous informons que l'association Fressines en Fête organisera sa 2^{me} édition de FRESSINES EN FOLIE le lundi 1er mai 2023. Caisnes à savon : Si vous souhaitez participer à la descente de caisses à savon, vous pouvez dès maintenant demander le dossier d'inscription. Le coût de l'inscription est de 10 euros par bolide quelque soit le nombre de pilotes. Vide grenier : Les inscriptions pour le vide grenier seront ouvertes qu'à partir de la mi-mars. Par contre, sachez que les exposants seront installés à l'extérieur. Aucun emplacement en intérieur ne sera accepté. Contacts, renseignements, inscriptions : Myriam FOUCHÉ - 06.98.48.28.72 ou Nicolas MOYNET - 06.11.90.51.42 ou Antoine CHENU - 06.63.36.27.00 - fressinesenfetecas@laposte.net L'assemblée générale de Fressines en fête aura lieu le **vendredi 20 janvier 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Fressines.**

Les Baladins

Chers Fressinoises et Fressinois, la troupe des Baladins de Fressines travaille d'arrache-pied pour vous proposer le spectacle de leur retour, après une absence qui nous

semble interminable.

Donc, à vos agendas ! Les dates de nos représentations sont les : **vendredis 24 février et 3 mars à 20h30 et les samedis 25 février et 4 mars à 20h30**

Au menu : une pièce de théâtre d'1h30 environ, dont les ingrédients sont les rires, les situations rocambolesques et des acteurs ravis de jouer et de vous retrouver.

Les réservations sont possibles au Fressinois (à côté de la mairie de Fressines), avec un règlement par chèque ou espèces. Sinon, la vente de tickets se fera directement à la salle des fêtes de Fressines le soir des représentations.

Tarifs : 8€ le ticket - 5€ pour les moins de 15 ans

Au plaisir de vous revoir. Théâtralement vôtre,

La troupe – <http://baladinsfressines.e-monsite.com>

Pétanque

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à 20h30 à la salle des associations de la mairie. Christophe BROSEAU, Président.

ACCA

L'ACCA organise sa grande soirée choucroute le 28 janvier 2023 salle des fêtes de Fressines à partir de 20 h Animation assurée. Choucroute ou filet mignon 25 euros adultes et 12 euros enfants de 6 à 12 ans. Renseignements au 06 82 93 29 71 ou 06 18 30 67 62 ou 06 67 88 63 55 .

Ecole de musique « A Portée de Zik »

Le plaisir de partager En cette fin d'année 2022, notre Chorale a enchaîné les représentations pour le Téléthon (à Niort et Vouillé) et pour fêter Noël (dans les églises de Bessines et Prahecq). Quel plaisir de pouvoir partager cette passion pour le chant après ces dernières années compliquées. En attendant de se retrouver pour de nouvelles rencontres musicales, tout le bureau « A Portée de Zik » vous souhaite une très belle année 2023. Vous pouvez d'ailleurs déjà réserver votre samedi 24 juin pour la traditionnelle Audition de musique ! Suivez notre actualité tout au long de l'année sur notre page Facebook « A Portée de Zik » et retrouvez les informations sur le fonctionnement de l'école sur notre site internet <http://musiquesfressines.e-monsite.com>

Le Maire et les membres du Conseil Municipal de Fressines vous invitent à la cérémonie des vœux.

Le vendredi 6 janvier 2023, à la salle des fêtes à 18 h 30.

Meilleurs vœux, pour une année 2023 étincelante

FRESSINES INFOS



Journal de communication de la commune de FRESSINES

Edito

Il y a un an, je titrais mon éditio : Regrets et Frustrations. Aujourd'hui, je pourrais titrer : « Une crise en remplace une autre ». L'année 2022 aura été marquée par deux événements majeurs : un retour presque à la normale sur le front de la COVID-19 et par l'explosion du coût de l'énergie.

A partir du printemps, la pression sanitaire s'est progressivement allégée. Ainsi nous avons pu reprendre, la municipalité mais aussi l'ensemble des associations, nos activités d'animation. Malheureusement, une crise en remplace souvent une autre. La pandémie a été, avec la guerre en Ukraine, remplacée par la crise de l'énergie, accompagnée d'une forte inflation, donc d'une hausse des coûts de l'alimentation à la cantine, d'une revalorisation légitime des salaires... qu'il a fallu budgétiser. Cette crise de l'énergie nous a contraint à prendre des mesures drastiques d'économie d'énergie et plus précisément de regarder à la loupe notre consommation d'électricité. Les mesures prises dès le mois de mai (sur l'éclairage public, sur le chauffage à l'école, à la mairie, à la salle des fêtes...) commencent à être chiffrables. Une présentation des premiers résultats de ces efforts a été faite lors du dernier conseil municipal du mardi 13 décembre. Les résultats sont là, notre consommation en kWh baisse, il faut continuer.

Dans les prochaines semaines, nous allons travailler sur le budget 2023. Le budget de fonctionnement sera plus difficile à équilibrer, il devra intégrer cette inflation galopante (énergie, alimentaire, charge de personnel...). Nous espérons que ce suivi au quotidien de notre consommation électrique va nous permettre de garder une capacité d'investissement pour l'année 2023.

De toute crise, il faut savoir en tirer les côtés positifs. Pour la commune, cela nous aura poussé à stopper des aberrations de chauffage ! L'INSEE vient de nous transmettre les chiffres d'évolution de la population. Au 1^{er} janvier 2023 la population est passée de 1750 habitants

à 1782 soit 32 Fressinoises ou Fressinois de plus que l'année 2022. Une hausse de 1.8 %, cette hausse n'est pas spectaculaire, mais elle est constante depuis de nombreuses années. Ces chiffres sont extrapolés du dernier recensement général de la population fait en 2019. A noter que le prochain recensement général aura lieu en janvier/février 2024.

Fressines avec quelques autres (Aigondigné, Celles sur Belle...) se distinguent de la majorité des autres communes de Mellois en Poitou, qui elles, sont en récession ou au mieux maintiennent leur population. Avec ce chiffre, nous atteignons une densité de population la plus haute, et de loin, de notre communauté de commune à 185 habitants par km2 contre 38 en moyenne sur le reste du territoire. Au niveau de l'état civil, nous avons enregistré sur l'année 2022 : 8 naissances, 11 décès, 8 mariages, 9 PACS et 5 parrainages civils.

Le reprise économique et la confiance de nos concitoyens sur l'avenir, suite à la crise sanitaire de la COVID 19, peut être traduit par une reprise significative du nombre de permis de construire acceptés, 17 en 2022 (seulement 8 en 2020 et 14 en 2021). En revanche, on nous annonce à nouveau un ralentissement pour 2023 suite aux conséquences de la guerre en Ukraine et de la hausse de l'énergie. D'autre part, nous sommes engagés dans une révision du PLU qui va se transformer en PLUI (Intercommunal) à échéance de 3 à 4 ans. Il n'est pas certain que tous les terrains, aujourd'hui constructibles le soient encore demain au terme de la révision. Les propriétaires actuels doivent en être conscients et doivent prendre leur responsabilité pour éviter quelques désillusions.

Cette évolution de la population, ne suffira pas à éviter une fermeture de classe, très probable, à la rentrée scolaire 2023. Les effectifs sont aujourd'hui de 190 enfants répartis sur 8 classes. En septembre, 30 CM2 partiront pour le collège et seulement 13 petits feront leur rentrée, soit un effectif de 173 enfants pour un seuil de fermeture

d'une classe à 189 enfants. Il sera donc très difficile de maintenir notre huitième classe même si quelques familles avec des enfants arrivent sur la commune.

Pour terminer cet éditio, je souhaite remercier, les agents communaux et mes collègues élu(e)s pour leur engagement et vous Fressinoises et Fressinois pour votre soutien. J'ose associer l'année 2023 à deux mots forts. Le premier c'est le mot **espoir** : L'espoir que la crise sanitaire de la COVID 19 soit définitivement derrière nous. L'espoir de voir la guerre en Ukraine cesser rapidement. L'espoir d'un retour à la normale sur la crise de l'énergie. Le deuxième mot c'est **l'envie** : « l'envie d'avoir envie » comme le chantait Johnny Halliday. Que nos jeunes aient l'envie de mener à bien leurs projets et leurs rêves. Que ceux qui sont dans la peine ou dans le besoin gardent l'envie de se battre pour contourner les difficultés. Que nous gardions tous l'envie de croire en l'avenir.

En mon nom et au nom des membres du conseil municipal de Fressines, je vous souhaite une excellente année 2023.

Après deux années blanches en 2021 et en 2022, nous vous donnons rendez-vous, ce vendredi 6 janvier 2023 à 18 h 30 à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. Cette cérémonie sera suivie d'un temps d'échange autour d'un cocktail dinatoire.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire
Patrice FOUCHÉ

Sommaire :

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un agent ACMO
- Recrutement sur un poste au secrétariat de mairie
- Adhésions à ID79 et au CAUE
- Financement du projet Hip Hop
- Contrat d'assurance
- Validation de devis
- Commission voirie et bâtiment
- Conseil des jeunes

A savoir

- Logements disponibles
- Téléthon 2022
- Le Fressinois
- Concours photos
- Mellois en Poitou
- Fête du timbre
- Contrôles des assainissements individuels
- Campagne de vaccination
- Respecter les gestes barrières

Vie associative

- Fressines en fête
- Les Baladins
- Pétanque
- L' ACCA
- Ecole de musique « A Portée de Zik »
- Invitation au vœux du Maire

Les décisions du Conseil Municipal

Lors des dernières séances du Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises.

Démission d'un conseiller municipal : Jean Bernard HOARAU, conseiller municipal, a par courrier, fait part de sa démission de son poste de conseiller municipal au 1^{er} décembre 2022 pour « raisons strictement personnelles ». Le Maire et les membres du conseil municipal ont pris acte de cette démission, tout en regrettant cette décision. Le conseil municipal remercie Jean Bernard HOARAU pour le travail mené au cours de ces trois ans de mandat.

Désignation d'un agent A.C.M.O : Sébastien PAILLER, agent au service technique, a été désigné par le conseil municipal, Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de la sécurité du travail. Sébastien suit actuellement une formation de plusieurs jours pour pouvoir assurer cette mission sur la commune.

Recrutement sur un poste au secrétariat de mairie : suite au départ d'un agent, David GIRAUDET, qui a demandé sa mutation pour travailler au service urbanisme du Grand Poitiers à partir du 1er février 2023, un recrutement est en cours. La commission s'est réunie fin décembre pour examiner les candidatures. Le recrutement va être confirmé rapidement.

Adhésion à I.D.79 et au C.A.U.E. L'adhésion à I.D. 79 (Ingénierie Départementale 79) pour l'année 2023 est de 200 € et au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres) également à 200 €. Outil d'aide à la décision et à la conduite de projets, I.D.79 apporte une assistance technique, juridique et financière à ses adhérents. L'agence facilite le montage, le lancement et la réussite des projets par un accompagnement technique global. Elle s'appuie pour cela sur la mosaïque des compétences des services départementaux mais aussi sur le savoir-faire de ses partenaires comme le C.A.U.E. et l'association des Maires. Après délibération, les élus valident ces deux adhésions de 200 € chacune

Financement du projet HIP-HOP de l'école Pierre Moinot : Examen d'une demande de subvention de Mme MOLL et M. TEXEREAU ainsi que le devis, relatif au projet Hip-Hop à l'école pour l'année scolaire 2022-2023. Après concertation les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable à la demande de subvention, pour le projet Hip-Hop à l'école et dont le plan de financement est le suivant :

La somme sera inscrite au budget communal 2023.

Montant Total du devis (en TTC)	2 911, 25 €
Participation de la Coopérative scolaire	511,25 €
Participation de l'APE	1 200,00 €
Participation de la commune de Fressines	1 200,00 €

Contrat d'assurance des risques statutaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de lancer une consultation. Prendre également une délibération pour adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion pour un tarif forfaitaire de 400 €, le paiement de ce forfait ne sera effectif que si la collectivité utilise ce service. Accord du conseil municipal.

Validation de devis

Alarme : Validation d'un devis pour la mise en place du système d'alarme suite à l'extension du

local technique pour un montant de 536,40 € TTC.

Bulletin municipal 2023 : Validation de deux devis pour l'édition du bulletin municipal 2023, un du graphiste Christophe Simon dont le montant TTC est de 1 440,00 € et l'autre de l'Imprimerie Mathieu dont le montant TTC est de 1 990,80 €. Une proposition de l'imprimeur est d'utiliser du papier de gramme 100, ce qui diminuerait le coût.

Portail à la salle des fêtes : Validation d'un devis de la Sté ISOPLAQUE pour la réparation du portail du garage de la salle des fêtes pour un montant de 2 814,00 € TTC.

Commission voirie et bâtiment

Nous voilà arrivés en fin d'année. Une année où l'équipe municipale et les agents se sont investis pour faire avancer nos projets. Pas toujours facile entre les imprévus budgétaires et le manque de temps, mais nous avons œuvré au mieux.

Notre agrandissement des ateliers municipaux a été réceptionné, donc nous avons pu abriter un maximum de matériel avant l'hiver.

Un plan de rangement est en cours d'étude avec les agents pour optimiser l'espace, mieux placer le stock afin de ranger par secteur d'activités : la signalétique routière, la maçonnerie, les espaces verts, la mécanique ...et la menuiserie avec l'achat à la commune d'Aigondigné d'un combiné Rabot / toupie / scie / circulaire d'occasion pour 2000 euros avec tous ses accessoires).

L'équipe réduit à deux agents suite à un arrêt maladie et deux en congés en fin d'année ont pu malgré tout assurer le quotidien et faire quelques petits travaux à l'école en coordination avec la directrice et effectuer les grands ménages.

Infos diverses :

Les sanitaires extérieurs seront mis hors gel le temps qui faudra pendant cet hiver.

Les guirlandes de Noël ont été allumées qu'en soirée et éteintes à 20h 30 par soucis d'économie d'énergie.

La poursuite des plantations et la gestion de nos espaces verts continueront en ce début d'année.

Très bonne année 2023 à toutes et tous.

A nous d'écrire et de faire avancer nos projets dans un souci de bien être avec un budget raisonné. Merci à toute l'équipe de la commission voirie bâtiment;

Christophe Décou, Adjoint en charge de la voirie et bâtiment.

Conseil des jeunes : Le conseil des jeunes se réunit régulièrement. Le conseil des jeunes a constitué 3 commissions :

La commission pour le club de lecture encadrée par Cyrille POIGNAND, la commission se réunie à la bibliothèque.

La commission pour le visionnage d'un film, encadrée par Marie Claude GIRAUD, une inscription est en cours sur une plateforme pour consulter le catalogue de films.

Et enfin, la commission en charge du « potager partagé », encadré par Nadine LEDOUX, un article consacré à cette commission va paraître dans le prochain Fressines Infos, concernant le don de plans.

A savoir

C.C.A.S.

Logements disponibles : La maison de retraite des BABELOTTES dispose d'un village antenne à Fressines ce sont des logements individuels adaptés permettant de garder une autonomie et une vie sociale. Pour le moment il n'y a pas de logement disponible, mais vous pouvez vous faire inscrire sur une liste d'attente en appelant au 05 49 05 88 69 ou chpad.lesbabelottes@wanadoo.fr

Téléthon 2022 : Suite à l'ouverture de l'urne mise à disposition, la recette pour le Téléthon est de 330 €. Merci aux donateurs.

Le Fressinois Bienvenue à M. Fabrice Cloarec, nouveau gérant du Fressinois (bar-épicerie) depuis le 1er novembre 2022.

Concours photos : Un remerciement à Mesdames Joëlle BLANCHARD, Marine MOREAU et Danièle CLERC qui ont participé au concours photos, vous trouverez en page de couverture du bulletin municipal 2023 les photos retenues.

Mellois en Poitou La communauté de communes Mellois en Poitou organise deux séjours d'hiver au mois de février 2023 à destination des 7-17 ans. Inscriptions jusqu'au 9 janvier 2023 à l'adresse suivante : sejours@melloisenpoitou.fr, pour toute information appelez le 06.28.59.54.96

Fête du timbre : Le timbre-poste sera à l'honneur grâce à la fête du timbre 2023 à la salle des fêtes de Fressines. La Poste émet un timbre à cette occasion, cette année le thème choisi est la randonnée.

L'Union Philatélique Niortaise s'est portée candidate pour organiser une exposition. Grâce au soutien de la commune de Fressines, cette manifestation aura lieu les 11 et 12 mars 2023 à la salle des fêtes. Lors de cette journée, outre une exposition philatélique, vous pourrez aussi acquérir différents documents relatifs à cette manifestation et notamment une carte postale dessinée par Rolland Irolla représentant le pont Salpot sur le Lambon spécialement conçue à cette occasion. Par ailleurs, diverses animations vous seront proposées lors de ces 2 journées festives.

Renseignements pratiques : Union Philatélique Niortaise : upn79@laposte.net. Les 11 et 12 mars 2023 – de 9h à 18h le samedi et de 9h à 17h le dimanche. A la salle des fêtes de Fressines.

Mellois en Poitou : des contrôles sur les assainissements autonomes vont débiter sur la commune de Fressines. La communauté de communes Mellois en Poitou, au titre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et conformément à la loi, a l'obligation d'effectuer un contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien des installations individuelles d'assainissement. Ces diagnostics ont pour but de vérifier que le fonctionnement de ces installations ne présente pas de risque sanitaire et environnemental. Ils permettent de conseiller les propriétaires sur l'entretien de leur assainissement et de les assister sur les éventuels travaux qui seraient nécessaires pour leur bon fonctionnement. A ce titre, le SPANC, qui assure déjà depuis plusieurs années la vérification des installations, va procéder sur Fressines, au cours du premier trimestre 2023, aux contrôles périodiques de 51 installations existantes avec le concours de la Société Génie de l'Eau.

A cet effet et afin de bien préparer chaque visite de contrôle, un courrier d'information et d'avis de passage sera adressé aux propriétaires des biens à contrôler afin de leur proposer une date de rendez-vous. Cette correspondance sera aussi l'occasion de rappeler à l'usager qu'il doit prendre toutes ses dispositions afin de rendre le contrôle possible et dégager l'ensemble des accès aux ouvrages.

Campagne de vaccination en cours contre le Covid-19 et doses de rappel : ce qu'il faut savoir :

Il est fortement recommandé aux personnes à risque de développer des formes graves du Covid-19 de recevoir des rappels après leur primo-vaccination, afin de maintenir leur immunité face au virus du Covid-19 à un niveau élevé. La campagne de vaccination automnale (3e rappel) a débuté le 3 octobre 2022. Elle s'inscrit dans la continuité de la campagne de 2e rappel lancée en mars 2022.

Il existe 3 types de rappels distincts auxquels vous êtes susceptible d'être éligible.

Un premier rappel (3e dose), pour toutes les personnes de 12 ans et plus, dès 3 mois après la dernière dose reçue au cours du schéma initial (2 doses). Ce délai est de 6 mois pour les adolescents de 12 à 17 ans sans problème de santé (lire l'encadré « Si vous avez été infecté par le Covid-19 après votre schéma de vaccination initial, devez-vous recevoir une dose de rappel ? »).

Un deuxième rappel (4e dose) pour : les personnes âgées de plus de 60 ans ; les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et d'unité de soins de longue durée (USLD) ; les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes dès le 1er trimestre de grossesse, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ; les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ; les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Un rappel automnal (5e dose) pour les mêmes personnes citées ci-dessus.

Si vous avez été infecté par le Covid-19 après votre schéma de vaccination initial, devez-vous recevoir une dose de rappel ? Si vous avez contracté le Covid-19 au moins 3 mois après votre schéma vaccinal initial, vous n'avez pas besoin de faire de dose de rappel, sauf si vous faites partie des personnes éligibles au rappel automnal.

A noter : les professionnels de santé sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux questions que chacun peut se poser et délivrer une information complète et loyale sur la vaccination, ses bénéfices attendus et ses risques d'effets secondaires. La vaccination est prise en charge à 100 % pour tous.

Avec pour source : Améli.fr

A noter : Le cabinet infirmier de Fressines vous propose régulièrement des créneaux. Vous pouvez prendre rendez-vous au 06 59 20 75 79.

Respecter les gestes barrières : Prenez soins de vous et de vos proches et continuez à respecter les gestes barrières : se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ; tousser et éternuer dans son coude ; utiliser un mouchoir à usage unique ; porter un masque quand il est obligatoire ou recommandé ; saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades ; rester à distance des autres et limiter les contacts ; aérer chaque pièce de vie.

Paulette BALOTHE, Adjointe en charge du CCAS.

Conseils municipaux :

Les conseils municipaux ont lieu le deuxième mardi de chaque mois.

Nouveau commerçant ambulant :

Pizzas artisanales au feu de bois - Le Four Ambulant

Ouverture prévue courant novembre devant la mairie.

Suivez-nous sur internet : lefourambulant.fr ou sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer.

@lefourambulant (instagram) et Le Four Ambulant (page Facebook).

Horaire : le samedi soir de 18h à 22h.

Contactez-nous au 06 27 96 67 44 pour réserver vos pizzas.

CITYALL

Afin de suivre l'actualité de votre commune, n'hésitez pas à vous connecter à CITY ALL, application gratuite. A ce jour 529 abonnés sont connectés.

Merci aux Fressinoises et Fressinois.

QR-CODE de CityAll

